

Dénomination et vocation des zones

- Zone U** : Les zones urbaines correspondent aux espaces urbanisés et agglomérés, équipés et desservis par l'ensemble des réseaux.
Le bourg de MISSY, le hameau Les Forges et le hameau de La Flaguais sont intégrés au sein de la zone urbaine
- Zone 1AU** : Secteur de développement du bourg, à dominante d'habitat, intégrant un phasage dans le temps
(les indices a et b renvoient à l'échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation)
- Zone A** : Elle correspond à la zone agricole, protégée en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- Zone N** : elle correspond aux espaces à dominante naturelle, protégés en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt
- Zone Nh** : Elle correspond à un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée, mis en place pour le hameau des Hauts Monceaux.
Ce hameau pourra être densifié dans son enveloppe bâtie existante
- Zone Ni** : Elle correspond aux espaces à dominante naturelle, concernée par le risque naturel inondation
- Zone Nj** : Elle correspond à un espace naturel, pouvant faire l'objet d'aménagements légers en vue de constituer un espace public à dominante végétale

DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE VAL D'ARRY

PLAN LOCAL D'URBANISME DE MISSY

DOCUMENT GRAPHIQUE

PLAN DE ZONAGE AU 1/5000

PIECE E1

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 31 janvier 2018,
Le président,

LEGENDE

-  Limites de zones
-  Emplacements réservés
-  Espaces Boisés Classés au titre de l'article L.113-1 et L.113-2 du Code de l'Urbanisme
-  Elements remarquables du patrimoine naturel identifiés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
-  Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
-  Zones humides avérées



Réalisation :
NEAPOLIS Cabinet d'Urbanisme
3 Allée du Green
14520 PORT EN BESSIN - HUPPAIN
neapolis@orange.fr

0 350 700

Mètres



N° d'ER au plan de zonage	Largeur ou superficie	Objet	Bénéficiaire
1	1 195 m²	Evolution et aménagement de l'équipement public	Commune
2	1,62 ha	Espace public à dominante végétale	Commune
3	2 796 m²	Aménagements pour la gestion des eaux pluviales	Commune